

PRÉFET DE LA HAUTE-MARNE

Direction départementale des territoires
Service sécurité et aménagement
82 rue du commandant Hugueny
52903 CHAUMONT CEDEX 9

Chaumont, le - 6 MARS 2018

Affaire suivie par : Stéphane Jauvain
stephane.jauvain@haute-marne.gouv.fr
Tél. : 03 25 30 69 86 - Fax : 03 25 30 79 79

Le directeur départemental des territoires

au

service coordonnateur

Objet : contribution suite à la saisine en vue de statuer sur la recevabilité de la demande d'autorisation unique étape de la recevabilité du dossier unique suite à une irrecevabilité

**CONTRIBUTION PORTANT SUR LA REGULARITE
(analyse sur le fond) SUITE A UNE IRRECEVABILITE A
L'ETAPE DE RECEVABILITE D'UNE DEMANDE
D'AUTORISATION UNIQUE**
Doc 18 bis

Type d'expérimentation	Demande d'autorisation unique	
Pétitionnaire	SARL EOLE DES CHARMES	
Commune - adresse	CHOILLEY-DARDENAY (52190)	
Intitulé du projet	Projet éolien	
Type de projet	Titre I : avec injection d'énergie dans le réseau	
	<input checked="" type="checkbox"/> parc éolien – 9 éoliennes et 2 PDL	
Coordonnée du siège social	42, rue de Champagne – 51240 VITRY-LA-VILLE	
N° et date de dépôt	Dossier unique n° AU/052/21/12/2016/029 déposé au guichet unique de la Préfecture de Haute-Marne le 21 décembre 2016	
Corpus réglementaire concerné autre que ICPE soumis à autorisation	<input checked="" type="checkbox"/> permis de construire (urbanisme) <input checked="" type="checkbox"/> énergie	
Nom et coordonnées de la personne responsable du dossier	Nom : FRISCH Prénom : Dorothee Téléphone : 03.25.46.33.06 - portable : 06.77.85.32.76 Courrier électronique : dorothee.frisch@calyce-developpement.fr Adresse : 42, rue de Champagne – 51240 VITRY-LA-VILLE	

Concernant l'examen de la régularité du dossier unique et les éventuelles propositions

Suite à la saisine par lettre en date du 21 février 2018, je vous informe que le dossier unique est jugé régulier par mon service pour les aspects relatifs à l'urbanisme.

Néanmoins, il avait été demandé de produire un photomontage au droit de l'église classée de Vaux-sous-Aubigny. L'analyse, en page 190 de l'étude paysagère de novembre 2017, s'est portée sur une autre église, au centre de Vaux-sous-Aubigny. Cette dernière ne dispose pas de protection patrimoniale particulière. Conformément au tableau figurant au point 6.22 de l'étude paysagère, l'analyse doit porter sur l'église classée dite de Saint-Symphorien, située en position de belvédère. Avant l'enquête publique, le porteur du projet est donc invité à fournir un ou plusieurs photomontages montrant l'incidence du parc éolien sur cette église et sur les vues depuis ce site.

De même, le photomontage complémentaire demandé, situé à l'entrée sud de Choilley, pourrait être repris. En effet, il était demandé d'avoir un point de vue au niveau de l'entrée sud de Choilley (RD190) montrant l'église inscrite et le parc éolien. Le photomontage fourni en page 178 de l'analyse paysagère actualisée montre des éoliennes masquées par la végétation. Il convient donc de produire un photomontage situé à environ 150 m au sud de la première construction sur la RD 190.

Je recommande que les services et organismes suivants soient consultés pendant l'étape de consultation administrative :

Service à consulter	<input checked="" type="checkbox"/> Service Départemental d'Incendie et de Secours de Chaumont <input type="checkbox"/> Police de l'eau <input type="checkbox"/> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) <input checked="" type="checkbox"/> Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP). <input checked="" type="checkbox"/> Agence Régionale de Santé (ARS) - délégation territoriale Haute-Marne (avis relatif à la salubrité publique, en application de l'article R 111-2 du code de l'urbanisme)
Organismes à consulter	<input type="checkbox"/> Institut national de l'origine et de la qualité (INOQ) <input type="checkbox"/> Établissement public chargé de la gestion du parc naturel <input type="checkbox"/> Établissement public chargé de la gestion du parc naturel régional <input checked="" type="checkbox"/> Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en application de l'article L111-3 à L111-5 du code de l'urbanisme (secrétariat de la commission : DDT - SSA - BA, 82 rue du Commandant Hugueny 52903 Chaumont Cedex 9) <input type="checkbox"/> Office National des Forêts (ONF) <input type="checkbox"/> Chambre d'agriculture <input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire de réseaux : RTE / Enedis / GRTGaz / TRAPIL / Orange / TDF... <input checked="" type="checkbox"/> Gestionnaire d'infrastructures : Conseil Départemental, commune (avis relatif à la sécurité publique - conditions d'accès et sécurité routière - en application des articles, R111-2, R111-5, R111-6 et R423-53 du code de l'urbanisme), <input type="checkbox"/> Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) <input type="checkbox"/> Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Pour le Directeur départemental,
Le Directeur adjoint,


Jean-François Hou